

«b) adaptant les dispositions de la présente Partie afin de les appliquer à l'égard des»

Retrancher les lignes 17 à 19 inclusivement, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

«les normes de prestations de pension, à une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse ou à une pension»

Retrancher les lignes 30 à 32 inclusivement dans la version française seulement, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

«b) adaptant les dispositions de la présente Partie afin de les appliquer à l'égard»

#### Article 18

Retrancher les lignes 23 à 32 inclusivement, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit:

«41A. Lorsque des ouvrages, entreprises ou affaires relevant de la juridiction fédérale et qui sont associés ou connexes sont exécutés ou exploités par deux employeurs ou plus qui assument en commun le contrôle ou la direction, le Ministre peut, après avoir donné à ces employeurs la possibilité raisonnable de présenter des observations, déclarer, par arrêté, qu'à toutes les fins de la présente loi ces employeurs ainsi que les ouvrages, entreprises et»

#### Article 20

Retrancher la ligne 37, à la page 19, et la remplacer par ce qui suit:

«tion, sur une base horaire, du taux normal de»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-228 tel que modifié.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 27 à 32 inclusivement*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 87 aux Journaux)

M. Marchand, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies des accords entre le gouvernement du Canada et certaines provinces conformément à la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole. (Document parlementaire n° 283-5/50).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

#### N° 896—M. Robinson

1. Combien la taxe sur les boissons alcooliques a-t-elle rapporté, annuellement, au gouvernement fédéral, de 1960 à 1970 inclusivement?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il consacré, annuellement, au problème posé par l'alcoolisme de 1960 à 1970 inclusivement? (Document parlementaire n° 283-2/896).

#### N° 1321—M. Rose

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de premières demandes de bourses de doctorat, dans la catégorie I ont été soumises au Conseil des Arts du Canada pour chaque université canadienne selon chacune des principales disciplines enseignées?

2. Au cours de la même période, combien de nouvelles demandes ont été présentées au Conseil des Arts du Canada pour l'obtention de bourses de doctorat de catégorie II (b) par discipline principale?

3. Combien de demandes, dans chaque discipline principale, ont été approuvées dans les catégories I et II au cours des cinq dernières années?

4. Au cours de chacune des cinq dernières années, quel pourcentage du revenu disponible pour les bourses a été versé à la catégorie I et II (b), respectivement, des bourses de doctorat? (Document parlementaire n° 283-2/1321).

#### N° 1323—M. Paproski

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1970, combien de subventions a-t-on accordées à des organismes et des associations par l'entremise du ministère ou d'organismes relevant du secrétaire d'État et à combien s'élevaient-elles? (Document parlementaire n° 283-2/1323).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 214, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude effectuée par la Section de l'analyse de l'expansion de la Direction de l'expansion économique du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur l'évaluation de l'exploitation du programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au nom de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 215, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude effectuée par la Section de l'analyse de l'expansion de la Direction de l'expansion économique du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur l'analyse économique des travaux d'expansion minière de l'*Anvil Mines Limited*,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au nom de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.